Commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON 02.32.34.50.37

Extrait du registre des décisions du Maire Décision n° 2022.08.01



Objet : Avenant - Réalisation d'un logement à l'ancienne Mairie de Grandvilliers

Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton.

Vu l'article L.2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-036 du 10 juillet 2020, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la décision d'attribution n°2021-10-06 du 28 octobre 2021,

Considérant que cet avenant s'élève à 827,50€ HT (plus-value) soit 993,00€ TTC, et -3 660,00€ HT (moins-value) soit -4 392,00€ TTC; soit un avenant total s'élevant à -2 832,50€ HT (moins-value) soit -3 399,00€ TTC; que le montant initial du marché était de 27 565,35€ HT; que le nouveau montant du marché s'élève à 24 732,85€ HT.

DÉCIDE

<u>Article 1^{er}</u>: de procéder à la signature de l'avenant n°1 du marché de travaux de réalisation d'un logement à l'ancienne Mairie de Grandvilliers, dont le titulaire du lot n°01 est l'entreprise MALCHIODI – 1 Avenue de Conches – Damville– 27240 MESNILS-SUR-ITON.

L'avenant ayant pour objet la réalisation d'un fond de forme pour chauffe-eau, le scellement des briques après démolition, le rebouchage en bois pour l'isolation du plancher et la non-réalisation de la démolition des faux-plafond, de la démolition des doublages, des listels et du percement pour la hotte.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- o Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Trésorier de Breteuil sur Iton.

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 03 août 2022 Colette BONNARD, Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 027-200084812-20220804-2022-08-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2022